

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : B-20058

**Starter Developer Kit Only - Blanc**

Date d'émission 2021-05-26

Date de révision 2021-07-09

Version 2

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur du produit**

**Nom du produit** Starter Developer Kit Only pour Color C60 Printer, Color C70 Printer, Xerox PrimeLink® C9065 Printer, Xerox PrimeLink® C9070 Printer, Xerox® Versant™ 180 Press, Xerox® Versant™ 280 Press

**UFI** 9J10-P0U3-P00G-KJUJ

**Couleur** Blanc

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Impression xérographique

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Xerox France  
33 rue des Vanesses CS  
30026 Villepinte  
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

**Pour plus d'informations, contacter**

**Personne à contacter** Quality, Sécurité & Environment  
Director

**Téléphone** +33 01 55 85 67 81

**Adresse e-mail** ehs-europe@xerox.com

**Pour le document le plus récent** <https://safety sheets.business.xerox.com>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Cancérogénicité	Catégorie 2
-----------------	-------------

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Symbole(s)**

FDS n° : B-20058

## Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26

Date de révision 2021-07-09

Version 2



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**  
**Conseils de prudence**

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation  
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin  
P501 - Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

**UFI**

9J10-P0U3-P00G-KJUJ

**Étiquetage CE**

EUH212 – Avertissement ! De la poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer la poussière.

### 2.3 Autres dangers

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion  
Pas PBT selon REACH annexe XIII

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Oxyde ferrique	<70	1309-37-1	Present	--	--	--
Titane (dioxyde de)	<10	13463-67-7	236-675-5	Carc 2	H351	--
Noir de carbone	<1	1333-86-4	215-609-9	--	--	01-2119384822-32-0065
Silice (surface traitée)	<1	68909-20-6	272-697-1	Acute tox (inhal) 2 STOT RE 2	H330 H373	--

**Texte intégral des énoncés H: voir section 16**

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux**

À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

FDS n° : B-20058

## Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26

Date de révision 2021-07-09

Version 2

<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Toxicité aiguë

<b>Yeux</b>	Aucun effet connu
<b>Peau</b>	Aucun effet connu
<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu
<b>Ingestion</b>	Aucun effet connu

#### Effets chroniques

<b>Toxicité chronique</b>	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
---------------------------	--

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes
-------------------------	-----------------------

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

**Moyens d'extinction appropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

### Autres informations

<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle, Éviter l'inhalation de la poussière

FDS n° : B-20058

## Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26

Date de révision 2021-07-09

Version 2

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Prévenir la formation de nuages de poussières  
**Méthodes de nettoyage** Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques  
 Voir Section 13 pour plus d'informations

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter la formation de poussière dans les endroits clos, Prévenir la formation de nuages de poussières

**Mesures d'hygiène** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

### 7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limite d'exposition Xerox** 2.5 mg/m<sup>3</sup> (poussières totales)  
**Limite d'exposition Xerox** 0.4 mg/m<sup>3</sup> (poussière alvéolaire)  
**Limites d'exposition** Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Oxyde ferrique	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	
Titane (dioxyde de)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

FDS n° : B-20058

## Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26

Date de révision 2021-07-09

Version 2

<b>Protection des mains</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.
<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudre	<b>Odeur</b>	Faible
<b>État physique</b>	Solide	<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet
<b>Couleur</b>	Blanc	<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet		
<b>Point de fusion / congélation</b>	Sans objet		
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Sans objet		
<b>Point de ramollissement</b>	49-60 °C / 120-140 °F		
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet		
<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable		
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	Sans objet		
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet		
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet		
<b>Densité</b>	~ 1		
<b>Hydrosolubilité</b>	Négligeable		
<b>Coefficient de partage</b>	Sans objet		
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet		
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé(e)(s)		
<b>Viscosité</b>	Sans objet		
<b>Propriétés explosives</b>	Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières		
<b>Propriétés comburantes</b>	Sans objet		

### 9.2 Autres informations

Aucun(e)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

FDS n° : B-20058

## Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26

Date de révision 2021-07-09

Version 2

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses**                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation  
**Polymérisation dangereuse**            Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

### 10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Informations sur le produit

**Irritation**    Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire  
**DL50 par voie orale**                              > 5 g/kg (rat)  
**DL50, voie cutanée**                                > 5 g/kg (lapin)  
**CL50 par inhalation**                                > 5 mg/L (rat, 4 heures)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Oxyde ferrique	10000 mg/kg ( Rat )		
Titane (dioxyde de)	10000 mg/kg ( Rat )		
Noir de carbone	15400 mg/kg ( Rat )	3 g/kg ( Rabbit )	

#### Toxicité chronique

**Cancérogénicité**                                      Voir « Autres données » dans cette section.

Nom chimique	CIRC
Titane (dioxyde de)	2B
Noir de carbone	2B

#### Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La

FDS n° : B-20058

## Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26

Date de révision 2021-07-09

Version 2

classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO<sub>2</sub> pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

### Autres effets toxiques

**Sensibilisation**  
**Effets sur certains organes cibles** Devrait pas être un sensitizer  
Aucun(e) connu(e)

**Autres effets néfastes**  
**Danger par aspiration** Aucun(e) connu(e)  
Sans objet

### Informations sur d'autres dangers

**Propriétés de perturbation endocrinienne** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

### 12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

FDS n° : B-20058

**Starter Developer Kit Only - Blanc**

Date d'émission 2021-05-26

Date de révision 2021-07-09

Version 2

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

**12.7 Autres effets néfastes**

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Code de déchets du CED** 08 03 17\*

**Autres informations** Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 UN/ID No**

Non réglementé

**14.2 Nom d'expédition**

Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

**14.4 Groupe d'emballage**

Sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

**14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs**

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière



FDS n° : B-20058

## Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26

Date de révision 2021-07-09

Version 2

### 14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Date d'émission** 2021-05-26  
**Date de révision** 2021-07-09  
**Remarque sur la révision** sections de la FDS mises-à-jour, 3  
**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**  
H330 - Mortel par inhalation  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

### Conseils supplémentaires

#### Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Oxyde ferrique	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 12 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 12 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		
Titane (dioxyde de)	STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 12 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 12 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		
Noir de carbone	STEL 7 mg/m <sup>3</sup> TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3 mg/m <sup>3</sup> STEL 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>		

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Oxyde ferrique	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 6mg/m <sup>3</sup>	
Titane (dioxyde de)	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>		
Noir de carbone	TWA 3 mg/m <sup>3</sup>				TWA 2.0 mg/m <sup>3</sup>

FDS n° : B-20058

## Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26

Date de révision 2021-07-09

Version 2

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Oxyde ferrique	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> C(A4)		TWA 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>
Titane (dioxyde de)	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> C(A4)		TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	STEL 15 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>
Noir de carbone	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> C(A4)		TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Oxyde ferrique	TWA 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TLV 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3 mg/m <sup>3</sup> STEL 6 mg/m <sup>3</sup>
Titane (dioxyde de)	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA 6 mg/m <sup>3</sup>	TLV 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>
Noir de carbone	TWA 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TLV 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.